

**ABONNEMENT.**  
**SAUMUR :**  
 Un an . . . . . 30 fr.  
 Six mois . . . . . 18  
 Trois mois . . . . . 9  
**Poste :**  
 Un an . . . . . 35 fr.  
 Six mois . . . . . 18  
 Trois mois . . . . . 10

**On s'abonne :**  
 A SAUMUR,  
 Au bureau du Journal  
 ou en envoyant un mandat  
 sur la poste,  
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

**INSERTIONS.**  
 Annonces, la ligne . . . 20 c.  
 Réclames, — . . . . . 50  
 Faits divers, — . . . . . 75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
 Du droit de refuser la publication  
 des insertions reçues et même payées,  
 sauf restitution dans ce dernier cas ;  
 Et du droit de modifier la rédaction  
 des annonces.

Les articles communiqués  
 doivent être remis au bureau  
 du journal la veille de la repro-  
 duction, avant midi.  
 Les manuscrits déposés ne  
 sont pas rendus.

**On s'abonne :**  
 A PARIS,  
 A L'AGENCE HAVAS,  
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-  
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
 bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,  
 18 Janvier 1882.

**Chronique générale.**

On assure que plusieurs membres du cabinet ont émis, dans le conseil d'hier matin, l'avis que la question du scrutin de liste soit disjointe des autres articles du projet de révision.

Mais M. Gambetta a sèchement déclaré qu'il n'y consentait pas.

Plusieurs membres de la gauche républicaine se proposent, si les travaux de la Chambre sont interrompus par l'examen des projets de révision, d'interpeller M. Gambetta pour lui demander les raisons qui lui font ajourner le dépôt des projets de réformes jusqu'après la discussion du projet de révision.

On signale déjà les démarches faites auprès de leurs collègues par les députés amis de M. Gambetta, pour les amener à nommer, dans la commission des trente-trois, des membres partisans du scrutin de liste.

La lutte promet d'être très-vive dans les bureaux.

D'après l'impression générale et les conversations de couloirs, il est permis de croire que la majorité de la commission des trente-trois sera hostile aux projets du gouvernement.

Si nous en croyons le *National*, le projet de voter la révision totale gagne du terrain dans le Parlement.

Dimanche, il y avait un tel va et vient

au palais de l'Élysée qu'on eût cru être à la veille du 16 Mai.

M. Grévy a causé longuement avec M. Brisson. Le président de la Chambre serait d'avis, dans le cas où M. Gambetta viendrait à tomber, que M. le Président de la République fit appeler M. de Freycinet; mais il lui aurait conseillé de s'opposer à ce que M. Ferry entrât dans la nouvelle combinaison, parce que, aurait-il dit, la prudence exige qu'on évite les complications religieuses.

Il se confirme que M. Weiss va quitter le ministère des affaires étrangères.

Son départ serait causé, à ce qu'on nous rapporte, par la note franco-anglaise envoyée au gouvernement d'Égypte.

Non-seulement M. Gambetta aurait donné son assentiment à l'envoi de cette note sans en avoir conféré avec le directeur politique, mais il n'aurait consulté absolument personne au ministère.

La démission de M. Weiss n'est pas encore acceptée, mais nous croyons savoir qu'il est résolu à la maintenir.

Le ministre de la guerre a examiné les derniers rapports reçus à son administration sur le mouvement religieux dans l'armée.

Il en ressort que sur nombre de points on demande que l'aumônerie militaire retrouve dans l'armée la place qu'elle y occupait par le décret réglementaire du 13 septembre 1873.

On lit dans le *Français* :

« Plusieurs députés de l'extrême gauche se disent absolument résolus à proposer au Congrès de se dissoudre, après avoir décrété la convocation d'une Constituante. On prévoit qu'il y aura une discussion fort orageuse dans la première séance du Congrès. »

Dans l'état des esprits où se trouvent ac-

tuellement députés et sénateurs, le gouvernement paraît beaucoup craindre, si la révision était votée, que le Congrès ne se transformât en Assemblée unique, en se déclarant constituant.

C'est une des plus vives appréhensions de M. Gambetta qui ne se fie que tout juste aux membres des deux Chambres.

(Constitutionnel.)

Le *Figaro* prétend que M. Gambetta a employé 32 pages pour exprimer ce qui dans 32 lignes eût été bien plus clairement exposé.

Il aurait entendu M. Clémenceau, sortant de la séance, dire à un de ses amis :

« — Avouez qu'Henry Monnier les faisait moins réussies. »

« C'est le vrai mot de la situation, opine notre confrère : Vitellius a fait place à Joseph Prudhomme. »

Avant-hier, à l'occasion de l'anniversaire de la mort de Napoléon III, une messe a été dite par M. l'abbé Laigne, ancien aumônier de l'Empereur, pour le repos de l'âme du défunt.

Contrairement aux années précédentes, le portail et l'édifice étaient entièrement couverts de draperies noires, sans initiales.

La famille du prince Napoléon brillait par son absence. Dans l'assistance, fort nombreuse, on remarquait M<sup>me</sup> la princesse Mathilde, M. le prince Murat, Rouher, Paul de Cassagnac, le général Fleury, Galloni d'Istria, Gavini, Haussmann, Jules Amigues, etc.

Le préfet de police avait envoyé une grande quantité de gardiens de la paix, commandés par MM. Cuhe, inspecteur divisionnaire; Miconneau et Prélat, officiers de paix.

On annonce que douze amnésiés, membres de la Légion-d'Honneur, viennent de

faire prier le général Faidherbe de les recevoir la semaine prochaine, pour lui exposer une demande de réintégration sur les contrôles de la grande chancellerie.

On lit dans l'*Union républicaine* :

« Serait-il vrai que les concessions de chemins de fer refusées obstinément aux Anglais depuis plusieurs années, et faites en Asie-Mineure aux Allemands, sont le prix des caisses de fusils livrées par Berlin à Constantinople et immédiatement transportées à Tunis ? »

« Nous croyons en être sûr et nous reviendrons sur cette affaire. »

Les fournitures de fusils ne constituent qu'un incident en cette affaire. La vraie raison qui a fait donner aux Allemands les concessions de chemins de fer, c'est qu'à cette heure l'influence allemande est prédominante à Constantinople.

**Etranger.**

La question égyptienne semble entrer dans une nouvelle phase de complications.

Le *Times* annonce que la Porte vient d'adresser une Note à la France et à la Grande-Bretagne, en réponse à celle que ces deux puissances ont envoyée au Khédive.

La Note du Divan considère l'action des deux puissances comme contraire à tous les précédents, et comme non justifiée dans les circonstances actuelles. Elle les accuse d'empiéter sur les droits suzerains du Sultan, droits reconnus pourtant par toute l'Europe. Elle déclare enfin qu'il ne s'est rien produit en Égypte qui autorise la Note signifiée au Khédive et qu'en tout cas, s'il y avait lieu à des remontrances, celles-ci auraient dû être adressées à la Sublime-Porte, et non au Khédive, qui est son vassal.

On télégraphie de Londres au *Temps* :  
 « Il règne dans les cercles ministériels

17 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

**PAUVRES ET MENDIANTS**

Par G. de LA LANDELLE.

XI

LA LINOTTE ET L'ÉTOURNEAU.

(Suite.)

Le prêtre s'inclina en ajoutant :  
 — Sans partager l'opinion plus que hardie de certaines gens qui se croient en droit de reprendre leur bien partout où ils le trouvent, eût-il passé en une dixième main; je revendiquerai comme profondément chrétiennes ces pensées de Jean-Jacques Rousseau : « A tous les mots qui troublèrent l'ordre social, substituez celui de charité, vous le verrez se rétablir. »

— Bravo! monsieur le curé! fit le docteur Delcambre.

— Ne faites pas seulement l'aumône, faites aussi la charité.

— Bravissimo!

— Mon âge et mon caractère, monsieur le docteur, me permettent de lire sans dangers, et même souvent avec utilité, les œuvres des adversaires de la doctrine chrétienne, car, pour réfuter les para-

doxes, il faut les connaître. J'avouerai, néanmoins, que, cette fois, je citais les deux pensées du philosophe de Genève d'après le dictionnaire de Boiste.

— La première, dit le comte, mériterait au temps où nous vivons de guider tous les politiques. En effet, la charité seule est capable de résoudre les problèmes épouvantables posés par le mauvais socialisme. Composez un peuple imbu de l'esprit de charité, comme l'est notre cher convalescent, vous verrez bien vite le travail et la paix renaître.

— Amen! murmura le curé.

— Par la continuelle mutualité des services qu'on se rendrait, les plaies en apparence incurables seraient guéries.

— La charité est donc la grande question sociale! dit le curé.

— Parbleu! fit le docteur.

Au même instant, on entendit le son du piano, et le comte se levant dit à Jacques Bernard :

— Nous allons ce soir continuer de fêter en famille l'arrivée de mon fils et celle du meilleur de ses amis. Vous voici en pleine convalescence, c'est parfait! Il convient que notre sauveur prenne sa part de notre joie, vous ouvrez. Appuyez-vous donc à mon bras, venez! Je veux que ma fille Laure nous chante sa romance *la Charité*. Vous y reconnaîtrez la pensée évangélique, rééditée par Jean-Jacques, que M. le curé nous citait tout à l'heure.

Bernard, un peu confus, ne pouvait qu'obéir. La simplicité de son costume lui paraissait, pour la première fois, une gêne; mais la sympathique bienveillance que chacun manifesta quand il parut, devait la diminuer.

Pendant que Gordien se dirigeait vers le curé, Manuel de Sardagne alla droit au jeune paysan.

— Je suis ici le seul qui vous soit étranger, lui dit-il avec une cordiale rondeur, mais je veux vous déclarer que ma reconnaissance égale celle de tous les membres de la famille du Hêtre. Seulement, je vous envie le bonheur d'avoir risqué votre vie pour elle.

— Grand merci, monsieur, de tant de bonnes paroles! balbutia Bernard, tandis que la comtesse et ses filles avançaient des sièges et que le comte choisissait, à l'abri de tout courant d'air, la place la meilleure pour le convalescent.

M<sup>me</sup> Fluviane avait trouvé moyen de glisser un tabouret sous ses pieds, de placer un coussin entre sa tête et le dossier du fauteuil, de tirer un rideau derrière lui et de disparaître dans la pénombre.

Déjà le docteur péroraît.

XII

L'ÉCHELLE D'OR.

Tout en dévisageant Jacques Bernard, avec ses gros yeux à fleur de tête, comme s'il eût voulu le

peindre, le docteur Delcambre disait à haute voix que les systèmes de Lavater et de Gall se trouvaient également confirmés, tant par la physionomie que par la configuration phrénologique du jeune cultivateur, remarquable sujet d'études démonstratives.

On n'avait pas oublié la première séance cranioscopique qui valut à Manuel d'être scientifiquement traité d'étourneau, à Laure d'être comparée à une linotte. Le comte et la comtesse, leurs enfants et Manuel tout le premier, questionnaient en souriant. Le curé de Soreillac écoutait, ne sachant où voulait en venir M. le docteur Delcambre; mais M<sup>me</sup> Fluviane pensait qu'il aurait bien dû s'abstenir d'accroître l'embarras de Bernard, visiblement intimidé.

— Oui, mon cher garçon, disait-il, j'aperçois clairement sur vos traits tous les signes de vos excellentes qualités : nez perpendiculaire, indiquant une âme qui sait agir et souffrir; narines bien dégagées, grande délicatesse de sentiments; yeux verdâtres, courage, vivacité; sourcils à demi-courbés, à demi-droits, force et bonté, révélées en outre par la disposition harmonieuse des lignes de votre front.

— Lavater enseigne tout cela? fit Manuel avec une nuance d'ironie.

— Assurément, mon ami; me croiriez-vous capable de ma faire un jeu de l'attention de ces



une certaine inquiétude à propos de l'Égypte. On croit que lord Granville est revenu un peu plus tôt à Londres que ses collègues, à cause de l'importance qu'il attache à la crise actuelle en Égypte. »

ITALIE. — Une correspondance de Rome, publiée par la *Nazione*, parlant de l'éventualité du voyage du roi Humbert à Berlin, dit entre autres choses :

« Comme il est trop manifeste qu'à Vienne notre gouvernement n'a pas su ou n'a pas voulu décider quoi que ce soit, il est ridicule de penser en ce moment que le roi Humbert négocie pour se rendre à Berlin, à seule fin d'avoir ensuite quelque répétition du discours Kallay, ou bien une seconde édition des compliments de M. de Bismark. »

» Du reste, un regard superficiel sur la situation démontre que les convenances ne conseillent pas à la cour italienne de faire de nouvelles visites, mais tout au contraire d'en recevoir. »

On lit dans la *Fanfulla* :

« Malgré tous les démentis plus ou moins officieux, il est certain que s'il n'y a pas de négociations formelles, il existe du moins un échange très-actif de communications entre Rome, Vienne et Berlin, relativement à un voyage de notre souverain à Berlin, de même qu'au sujet du voyage de l'empereur d'Autriche en Italie. »

Le même journal dit encore :

« La note anglo-française, relative aux affaires d'Égypte, exclut, par son silence et d'une manière absolue, l'ingérence de l'Italie. On nous assure que le général Menabrea en a fait l'observation à lord Granville, et, ce qui vaut mieux encore, que les cabinets de Vienne et de Berlin, tout en gardant une attitude très-réservée, reconnaissent que l'exclusion de l'Italie n'est pas favorable au maintien de l'équilibre européen. »

» Le gouvernement ottoman, de son côté, est du même avis. Du reste, l'intervention anglo-française serait un embarras majeur autant pour l'Angleterre que pour la France, et c'est précisément la persuasion que la France s'affaiblira toujours plus en se jetant dans une nouvelle entreprise qui induit le gouvernement allemand à laisser faire. »

ALLEMAGNE. — A l'heure où des efforts nouveaux paraissent devoir amener la fin du *Culturkampf* en Allemagne, il est intéressant de constater les minces résultats auxquels ont abouti les persécutions impies qui ont si longtemps désolé l'Église catholique de Prusse.

Le royaume compte 35,000 prêtres catholiques : sur ce nombre, il s'est trouvé sept prêtres seulement pour céder aux menaces, à la corruption, pour accepter les néfastes lois de mai.

Quatre d'entre ces malheureux sont morts, et trois végètent misérablement, également méprisés des fidèles qu'ils ont trahis, et du gouvernement qui les a achetés.

dames ? J'ajoute que, sur le crâne de notre cher sauveur, prédominent la zone du sentiment et celle de l'intelligence, au dépens de celle des instincts ou des appétits. Et si je le palpais, j'y trouverais, j'en suis certain, toutes les protubérances qui signalent la *sensibilité* ou *compassion*, la *persévérance*, et enfin la *religiosité*, la *foi en Dieu* ou, selon Spurzheim, la *vénération*.

— Tout cela dans des bosses ! dit Manuel.

— Mauvais plaisant, ce n'est pas sur votre crâne que je trouverais la compassion. Présomption, irréflexion, étourderie sont votre affaire, et, de plus, vous avez la bosse du meurtre.

Manuel éclata de rire, et tout le monde partagea son hilarité, à l'exception de M<sup>lle</sup> Fluviane et du curé qui trouvait bien matérialistes les observations du docteur.

— Je dis *bosse*, selon votre style vulgaire, et j'ajoute que vous démontrez vos aptitudes à la *destructivité* par vos talents de chasseur.

— J'aime à tuer... du gibier, très-bien ! fit Manuel.

— Votre courage de garde national est une autre preuve.

— Dieu merci ! fit la comtesse.

— Messieurs, poursuivit le docteur en s'adressant plus particulièrement au curé dont il avait surpris les réflexions, Gall, dont Spurzheim fut l'élève et le continuateur, a réfuté, fort savamment,

Le plus notable, le prêtre polonais Kubeczack, a dû abandonner sa paroisse, où il était traité en pestiféré. Les catholiques allaient jusqu'à exhumer leurs morts et à les transporter dans les paroisses voisines, afin de fuir les prières et les cérémonies sacrilèges d'un excommunié.

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 17 janvier.

Les rentes sont assez fermes, mais les valeurs sont faibles.

Le 3 0/0, de 83.82 à 83.90.

Le 5 0/0, de 114.45 à 114.72.

Le Crédit Foncier se relève sur les cours d'hier ; il faut en profiter, car à 1,650 a devant elle une large marge de hausse.

Les capitalistes qui désirent faire un placement rémunérateur et de tout repos, se portent spécialement sur les nouvelles obligations Communales du Crédit Foncier, émises au prix de 480 et de 96 fr. Ces obligations remboursables à 500 et à 100 fr. donnent, en tenant compte de la prime de remboursement, un revenu de 4.30 0/0, soit, déduction faite de tous impôts un revenu net de 4 0/0 pour les titres au porteur, et de 4.18 0/0 pour les titres nominatifs.

Signalons la fermeté successive des actions de la Société Française Financière à 1,040, ce résultat se passe de commentaires.

Le Crédit Lyonnais ne peut que se relever, car aux prix actuels, 860, les capitaux de placement en profitent largement pour se porter sur cette bonne valeur.

La Bourse attache beaucoup d'importance à la tenue des actions de la Banque Romaine qui conserve le niveau de ses transactions à 750.

Pour les petits capitalistes il n'y a pas de valeur plus sûre et mieux garantie que l'obligation de l'Hypothèque Foncière, le revenu 5 0/0 est des plus rémunérateurs ; de plus, la division en coupures de 100 fr. permet à chacun de se procurer ces excellents titres.

Les ordres d'achats sont très-suivis sur la Société Nouvelle à 800.

En actions de la Banque Nationale du Mexique, il se fait des ordres d'achats pour le compte de nos premiers capitalistes.

Grande fermeté du Malétra à 505.

L'action de la Compagnie d'Alais au Rhône, mise en portefeuille, réservera de grandes surprises à leurs heureux porteurs, car l'ouverture de l'exploitation sera la source de bénéfices pour la Société.

On demande de 775 à 780 l'action de la Compagnie des Minerais de Rio-Tinto.

#### Chronique militaire.

LES MUSIQUES D'INFANTERIE.

A propos de l'intention que M. le général Campenon aurait de supprimer les musiques des régiments d'infanterie, nous lisons dans le *Clairon* :

« Si M. le général Campenon est jaloux des lauriers de son prédécesseur, il ne pouvait certainement imaginer projet plus propre à le rabaisser au niveau de M. Farre. »

» La musique militaire est utile et agréable pour tous, elle est une des gloires de notre armée ; le ministre de la guerre n'a pas le droit d'en priver la France.

» Au point de vue militaire, il serait parfaitement honteux que les seuls corps assez riches pour s'offrir des instruments possédassent une musique en temps de paix !

» Au point de vue civil, on ne saurait imaginer combien la suppression des musiques

la physiognomie de Lavater. Je suis moins sévère, moi ! je tâche de concilier ici, comme tous les jours et partout.

— Nous le savons ! dit le comte du Hêtre.

— J'admire profondément les découvertes de Gall, qui ne fut pas matérialiste, monsieur le curé, détrompez-vous.

— Cependant, murmura l'ecclésiastique, si l'âme n'est que l'humble servante des formes du cerveau !

— Ceci mériterait une discussion approfondie ; je me borne à déclarer qu'il ne faut point confondre les effets avec les causes. Si messieurs Manuel et Gordien chassaient et tuaient moins, l'organe de la « destructivité », l'un des instincts conservateurs de l'individu, aurait pris, chez eux, moins de développement.

— Ah ! me voici à mon tour sur la sellette, murmura Gordien.

— Je disais donc que j'estime fort les travaux de Gall ; mais je ne saurais m'inscrire en faux contre les intéressantes observations de Lavater, dont les pensées ont encore plus d'attrait pour moi. Les connaissez-vous, monsieur Manuel ?

— Moi ! pas le moins du monde.

— Eh bien ! je vous recommande celle-ci : « Que dois-je à mon siècle, à ma patrie, à mes voisins, à mes amis ? Telles sont les questions que l'homme vertueux s'adresse le plus souvent. »

serait désastreuse pour certaines villes de second ordre.

» C'est l'unique ressource des troupes théâtrales en tournée dans les sous-préfectures.

» Elles créent des centres de réunion, seul élément de sociabilité qui existe dans nombre de petites villes.

» C'est dans leur sein que se recrutent les exécutants qui font la gloire et l'honneur des orchestres de la capitale.

» Les cornistes et les flûtes de talent ne se rencontrent plus guère que dans les orchestres militaires.

» Le célèbre Galai, le corniste, qui fil, il y a vingt ans, les beaux jours des Italiens, sortait de l'armée. Et, comme lui, tant d'autres !

» La suppression des musiques militaires serait presque une honte nationale !

» Même en se plaçant au point de vue républicain, on peut se demander ce que deviendraient les soi-disant fêtes patriotiques — voire celle du 14 juillet — le jour où on les priverait des cymbales et de la grosse caisse.... »

#### Chronique Locale et de l'Ouest.

L'administration de l'Hospice général de Saumur a fait gratter avant-hier le mot *Aumônerie* qui surmontait la porte d'entrée du logement de M. l'Aumônier. Mais l'Aumônier occupe toujours son logement.

On assure aussi que M. Gablin, pharmacien à Saumur, qui avait été chargé du service de la pharmacie à l'Hospice depuis le 1<sup>er</sup> janvier, en remplacement des Sœurs, aurait déjà donné sa démission pour la fin du mois.

La désorganisation de la pharmacie à l'Hospice avait déjà fait beaucoup jaser. Le départ de M. Gablin laisserait le champ libre à bien des suppositions.

Mais d'où vient donc cette rumeur ?

THÉÂTRE. — Il n'y aura pas de représentation d'opéra lundi prochain à Saumur, tous les artistes de l'orchestre se rendant ce jour-là à Tours pour le concert de l'Association artistique d'Angers. On nous donnera, dit-on, une pièce de M. Emile Augier, le *Fils de Giboyer*.

A propos du théâtre, disons qu'à Tours, d'après l'*Indépendant*, la *Mascotte* continue à faire des recettes tellement extraordinaires, que la direction ajourne indéfiniment la dernière représentation définitive. Les artistes ne se désespèrent pas de voir venir le banquet de la 400<sup>e</sup>.

A Angers, la 7<sup>e</sup> de la *Mascotte* a eu lieu dimanche. Le *Patriote*, en rendant compte de la première des *Contes d'Hoffmann*, opéra qui vient d'être joué avec un très-grand succès, espère « que le public montrera, à aller l'entendre, le même empressement qu'il met à remplir la salle quand l'affiche annonce la *Mascotte*. »

Sans laisser à Manuel le temps de la réplique :

— Tenez, voici qui est d'une admirable concision : « La conscience est plus savante que la science. » Mais il était question d'entendre mademoiselle Laure, et j'abuse, en vérité, du sage Lavater.

Laure se mit au piano et préluda d'une manière brillante. Le docteur se bourra le nez de tabac. Et Jacques Bernard eut bientôt le plaisir de meubler sa mémoire de chanteur d'un air et de paroles qui, pour n'être point populaires, n'en méritaient pas moins place dans son répertoire.

D'une voix mélodieuse, avec une méthode et un goût parfaits, avec une expression pénétrante, Laure commença par cette strophe, qui devait revenir après chaque couplet :

O Charité ! par Dieu même nommée  
Divin amour,  
Fille des Cieux, sois notre bien-aimée  
Et de nos cœurs fais ton séjour !

Le talent de la jeune fille était si bien approprié à la nature du chant, que le docteur Delcambre en négligea sa tabatière.

Selon l'usage peu courtois des jeunes beaux de sa génération, Gordien demeura complètement inattentif. Mais Manuel n'eut garde de se raidir ; en dépit de ses habitudes de blasé, il ne perdit ni un mot ni une note : à la vérité, c'était Laure qui chantait.

(A suivre.)

G. DE LA LANDELLE.

BAUGE.

Nous lisons dans le *Réveil de l'Ouest* :

« Enfin, le dénouement de la comédie si bien conduite, mais qui cependant n'a trompé personne, car les Baugeois sont trop intelligents pour se laisser prendre à de semblables *clowneries*, vient d'avoir une solution. »

» Comme nous l'avons annoncé, M. le Maire avait donné sa démission parce que sa haine contre M. l'inspecteur Hamon et M<sup>lle</sup> Béchet n'était pas assouvie ; or, nous apprenons à l'instant le départ de M<sup>lle</sup> Béchet, qui serait remplacée par M<sup>lle</sup> Poitevin, et celui à bref délai de l'*illustre* Hamon.

» Par conséquent, M. le Maire de Bauge, n'ayant plus aucune entrave à l'accomplissement de ses désirs, retirera sans aucun doute sa démission. »

ANGERS.

M. le général Pierre, inspecteur du régiment de cuirassiers, et M. le général Logerot, commandant l'artillerie du 9<sup>e</sup> corps, sont arrivés à Angers.

TOURS.

D'après le recensement qui vient d'être terminé, la ville de Tours compte aujourd'hui 52,510 habitants. Le recensement de 1876 avait donné 48,325 ; celui de 1872, 43,368.

C'est donc une augmentation de 4,185 sur 1876, et de 9,142 sur 1872.

La grève des jardiniers. — La municipalité reste muette et semble se moquer comme d'une guigne des réclamations des maraîchers, des protestations des négociants.

De leur côté, les jardiniers qui ont le bon droit pour eux, et qui savent que les habitants de Tours ont parfaitement compris les mobiles qui les font agir, ne veulent pas revenir, et les pauvres contribuables sont obligés de payer huit sous ce qui, il y a quelques jours, valait quatre sous.

POITIERS.

M. Lallemand, directeur du journal opportuniste l'*Avenir de la Vienne*, vient de marier sa fille aînée à un professeur de la Faculté, M. Meillard. La cérémonie a été purement civile et réunissait le procureur général Perret, le député radical Salomon, avec sa femme et sa fille, et le maire, M. Thézard, doyen de la Faculté de droit, qui a uni les époux.

Au moment où la mariée s'appretait à monter sur le perron de l'Hôtel-de-Ville, son bouquet est tombé dans la boue, ce qui en Poitou est un mauvais présage, et les femmes qui se trouvaient là n'ont pas manqué de commenter l'absence de bénédiction nuptiale et l'incident du bouquet.

On prétend que ce n'est pas absolument de son plein gré que M. Meillard s'est marié ainsi, et qu'il n'y aurait consenti que dans l'espoir de faciliter sa nomination au doctorat de la Faculté des sciences.

Nous lisons dans le *Soir* :

« On assure que M<sup>re</sup> l'évêque d'Amiens est désigné pour l'archevêché de Besançon, et que M<sup>re</sup> l'évêque de Poitiers sera transféré au siège épiscopal d'Amiens. »

» On annonce, en même temps, que M. l'abbé Gardeis, chanoine et directeur de l'externat près l'Université catholique d'Angers, est désigné pour le siège épiscopal de Poitiers. On affirme que ce choix résulte d'un accord établi, d'un côté, entre M<sup>re</sup> l'évêque d'Angers et la nonciature ; de l'autre, entre la nonciature et M. Paul Bert. »

CHATELLERAULT.

Le 11 janvier, vers 4 heures du soir, M. Veyron-Lacroix, Henri, âgé de 59 ans, docteur-médecin à Châtellerault, se rendait rue Sainte-Catherine pour visiter un malade, lorsqu'il tomba subitement au milieu de la rue. Quand on le releva, il avait cessé de vivre. Le docteur Contreau, appelé, ne put que constater le décès, qu'il attribua à une affection du cœur.

NANTES.

D'après le dernier recensement, le chiffre



de la population de Nantes s'éleverait à 121,965.

Les journaux de Nantes ont reçu de la Mairie de cette ville la note suivante :

« La Commission nommée par arrêté municipal, en date du 3 janvier 1882, à l'effet de rechercher les mesures à prendre et les améliorations à apporter dans les théâtres en prévision d'un incendie, s'est réunie une première fois à l'Hôtel-de-Ville, le 11 janvier, et une deuxième fois, le 14, au théâtre Graelin.

Après une visite attentive de toutes les parties du théâtre, la Commission a approuvé les dispositions déjà prises d'urgence par l'Administration municipale et s'est livrée à un examen approfondi de toutes les mesures complémentaires qui ont pu être proposées, afin de pouvoir, à bref délai, indiquer un ensemble de dispositions, répondant, autant que possible, à toutes les objections.

Il est bon, cependant, de signaler une mesure qui a été adoptée à l'unanimité et qui va être réalisée immédiatement.

On sait que, dès les premiers jours qui ont suivi l'incendie du théâtre de Vienne, l'Administration, afin d'éviter qu'en cas d'accidents, le public ne soit brusquement plongé dans l'obscurité, a fait éclairer à l'huile les couloirs de la salle, bien que ce mode d'éclairage présente de nombreux inconvénients. Sur la proposition de M. Giraud-Mangin, adjoint chargé des théâtres, la commission a décidé que des travaux seraient immédiatement entrepris pour que l'éclairage au gaz des couloirs et de deux girandoles placées dans la salle soit commandé par deux compteurs spéciaux placés de chaque côté du vestibule d'entrée, c'est-à-dire dans des endroits où ils seront toujours à l'abri, quelle que soit la partie du théâtre où un incendie vienne à se déclarer. Ces compteurs sont absolument isolés de toute autre conduite de gaz.

Une telle disposition aura l'avantage de permettre la suppression des lampes à huile et de donner au public une sécurité plus grande, puisque, dans aucun cas, les becs desservis par les deux compteurs du vestibule ne pourront être éteints.

La commission a adopté le même système pour un éclairage spécial des couloirs et des loges d'artistes.

**LES DENRÉES CORROMPUES.**

Il est bon, croyons-nous, d'avertir les habitants des campagnes que des procès-verbaux peuvent être dressés contre ceux qui apportent au marché et mettent en vente des comestibles gâtés, notamment des œufs. Certaines fermières ne se gênent pas sous ce rapport, et tous les œufs pourris,

ou fortement piqués, sont mis au panier et portés à la ville. Mais la loi ne permet pas qu'on joue de ces tours-là aux consommateurs, et les personnes qui mettent en vente des substances ou denrées alimentaires qu'elles savent corrompues ou falsifiées, s'exposent à un emprisonnement de trois mois à un an, et à une amende de 50 fr. au moins.

Avis donc aux paysannes qui vendent des petits poulets pour des œufs.

(Journal des Campagnes.)

**Faits divers.**

D'après le dernier recensement, la population de Bordeaux est maintenant de 224,520 personnes, parmi lesquelles 6,097 étrangers.

Lyon compte 332,894 habitants; Rouen, 404,724; Le Havre, 403,963.

A la date du 12 janvier, le nombre des cartes de visite reçues par la recette principale de la Seine a atteint 9,403,800.

Pendant la période correspondante de 1881, le nombre de cartes reçues n'avait été que de 8,453,850.

L'augmentation en faveur de 1882 est donc de 949,950.

**LA MARINE DE COMMERCE FRANÇAISE.**

Nous trouvons, dans la *Semaine financière*, de Paris, d'intéressants détails sur la situation de la marine de commerce française, et sur l'essor que prend la navigation maritime de la France, depuis la promulgation de la loi du 30 janvier 1881 sur la Marine Marchande. Nous croyons ne pouvoir mieux faire que de résumer ce que dit notre confrère.

Naguère encore, par suite des charges qu'imposait l'ancienne législation aux armateurs français, le trafic de la France avec l'Amérique du Sud avait presque exclusivement pour agents des Compagnies de navigation anglaises et allemandes.

Cependant le commerce de la France, avec ces contrées, a depuis longtemps une importance considérable. Nos objets manufacturés, nos articles de fantaisie y sont recherchés, et d'un autre côté, nous tirons de ces pays une foule de produits naturels dont la consommation va chaque jour croissant. Il semblait donc que nos marins dussent se porter en grand nombre vers ces parages, que nos armateurs dussent y envoyer chaque année des flottes imposantes autant par la quantité que par le tonnage des navires.

Mais, grâce aux entraves de toute sorte apportées à nos armements par nos lois et nos règlements administratifs, aux dépenses de port, de contributions, de consulats imposés à nos propriétaires de navires, la lutte était impossible, et nos commerçants avaient tout avantage à se rendre tributaires des marines étrangères.

Ce n'est pas d'hier que des hommes politiques éclairés ont compris combien il était urgent de remédier à cet état de choses. Dès 1873, la question de la Marine Marchande a été évoquée par l'Assem-

blée nationale, mais ce n'est que le 30 janvier de l'année dernière qu'a été promulguée la loi qui doit, grâce aux primes qu'elle accorde tant à la construction qu'à la navigation, permettre aux marchands français de naviguer enfin sous pavillon français.

Malheureusement, des entreprises d'armement ne s'improvisent pas. Aussi la plupart des entreprises nouvellement fondées ont-elles dû traverser une longue période de tâtonnements et courir de gros risques.

On conçoit quel avantage ont eu sur les autres les armateurs, qui avaient déjà des lignes en exploitation, et qui n'ont eu qu'à développer leurs entreprises, loin d'être obligés de les créer de toutes pièces. Au nombre de ceux-ci, on doit mettre au premier rang M. Emile Bossière, l'un des armateurs les mieux connus et les plus expérimentés du Havre, où personne ne conteste ni son honorabilité ni ses aptitudes spéciales. La meilleure preuve de ce que nous avançons, c'est le rôle actif qu'il a joué, comme délégué des ports, afin de hâter l'élaboration de la loi sur la Marine Marchande.

Depuis bien des années, ses voiliers exploient l'Atlantique et les mers du Pacifique. Dans ces parages, son nom n'est pas ignoré; il y a des longtemps établi de nombreuses et solides relations. M. Bossière n'avait donc qu'à étendre sa sphère d'action, à développer son outillage. A un service intermittent, substituer un service régulier; à côté de son service de voiliers, établir un service à vapeur; tel était le programme tout indiqué, aussitôt que se présenteraient des circonstances favorables.

Ce programme, M. Bossière n'a pas manqué de s'y conformer.

La loi est du 30 janvier 1881. Depuis le mois de mai, les steamers de l'entreprise de M. Emile Bossière ont des départs réguliers. Les premiers sont déjà répartis dans des conditions de fret très-avantageuses.

Mais pour lutter avec la concurrence étrangère, pour porter haut le pavillon national, il faut des moyens d'action plus considérables que ceux dont peut disposer un simple particulier. De là la constitution d'une Société anonyme, la *Compagnie maritime du Pacifique*, au capital de 11 millions, destinée à prendre la suite des affaires de la maison Bossière.

L'apport de M. Emile Bossière, qui a été apprécié en détail par le commissaire enquêteur dans son rapport à l'Assemblée générale des actionnaires, comprend, outre le matériel naval, les agences en plein fonctionnement, toute l'organisation des différents services, les contrats de fret, les approvisionnements et, bien entendu, le droit à la prime de navigation allouée par l'Etat.

On le voit, ce n'est pas à une œuvre en projet, mais à une œuvre réalisée que les souscripteurs ont donné leur adhésion. L'affaire ne présente d'autre aléa que celui que comportent forcément toutes les entreprises du même genre.

Quant aux bénéfices que l'on en doit attendre, c'est une question que nous étudierons en détail dans un prochain article.

Bornons-nous à dire aujourd'hui que l'entreprise que M. Emile Bossière a organisée, et qu'il doit continuer à diriger en qualité d'administrateur-délégué, constitue à la fois une œuvre patriotique digne du plus vif intérêt, puisqu'elle doit mettre fin au monopole exercé par les Compagnies anglaises et allemandes au préjudice du commerce français, et une bonne affaire qui promet un revenu largement rémunérateur aux capitaux engagés.

**LA SOCIÉTÉ FONCIÈRE LYONNAISE**

Au moment où les affaires foncières prennent un développement de plus en plus étendu, nous croyons utile de donner des renseignements précis sur la Société Foncière Lyonnaise.

Cette Société est au capital de 100 millions de francs, divisés en 200,000 actions de 500 fr. chaque, qui sont libérées de 250 fr. et au porteur. Ces actions sont inscrites à la cote officielle de la Bourse de Paris et s'y négocient au comptant et à terme.

Ces titres se sont, pendant longtemps, presque exclusivement négociés dans la région lyonnaise. Mais, peu à peu, les opérations réalisées par cette Société, en France et à l'étranger, ses puissantes attaches, la haute situation et l'honorabilité de son administration, ont été connues de tout le monde. Aussi ces actions commencent-elles déjà à attirer l'attention du marché de Paris.

Lorsque les rouages de la Compagnie Foncière Lyonnaise et les affaires qu'elle traite journellement, seront bien compris du public, ses titres atteindront évidemment de très-hauts cours.

L'exercice 1881 a donné d'excellents résultats; les placements en immeubles combinés avec les emprunts contractés au Crédit Foncier assurent un revenu permanent de 8 0/0 sur une somme de 25 millions. De plus, les terrains loués avec promesse de vente constituent une réserve dès à présent certaine d'environ 3 millions, qui devient disponible au fur et à mesure de l'exécution des contrats d'ailleurs entièrement garantis.

Le bilan établi au 30 septembre 1881 constate que l'actif de la Compagnie Foncière Lyonnaise, qui était à la date du 30 avril 1881 de 78 millions, s'est élevé en six mois à 110 millions, soit une augmentation de 32 millions.

Bien mieux, d'importantes réalisations d'immeubles effectuées de septembre à décembre 1881 viennent d'assurer à la Compagnie un nouveau bénéfice d'environ 2,500,000 francs.

Tels sont à grands traits les caractères principaux de cette institution qui a pris aujourd'hui une si grande place parmi les Sociétés foncières de notre pays.

Les actions de la Société Foncière Lyonnaise offrent donc à la fois les avantages d'un placement de premier ordre et des chances indiscutables de prompt plus-value.

**COMPAGNIE MARITIME DU PACIFIQUE**  
SOCIÉTÉ ANONYME  
Capital: 11,000,000 de Francs  
DIVISÉ EN 22,000 ACTIONS DE 500 FR. CHACUNE

**VENTE DE 12,000 ACTIONS**  
ENTIÈREMENT LIBÉRÉES  
**EXPOSE**

La Compagnie Maritime du Pacifique possède actuellement 5 vapeurs et 2 voiliers. Les cinq steamers, dont la coque est entièrement construite en fer, ont une jauge totale de 10,914 tonnes et une force effective de 6,900 chevaux vapeur.

Ces Bâtiments ont déjà, sous le pavillon de M. Emile Bossière, armateur au Havre, effectué plusieurs voyages. A chaque voyage, ils sont assurés, grâce à des contrats avantageux, de leur fret de retour.

Les résultats obtenus, qui seront complétés par le produit des primes de l'Etat, garantissent au capital engagé un revenu largement rémunérateur.

La direction de l'entreprise est confiée à M. Emile Bossière, dont l'expérience et l'habileté bien connues sont un gage de succès incontestable.

**CONDITIONS DE LA VENTE**  
Les 12,000 actions, entièrement libérées, sont mises à la disposition du public

**Au prix de 550 Francs**

|                       |                                   |         |
|-----------------------|-----------------------------------|---------|
| PAYABLES comme suit : | En faisant la demande...          | 100 fr. |
|                       | A la répartition.....             | 125     |
|                       | Le 1 <sup>er</sup> mars 1882..... | 125     |
|                       | Le 1 <sup>er</sup> mai 1882.....  | 200     |

Les versements anticipés donneront droit à une bonification d'intérêts au taux de 5 0/0 l'an.

Les demandes seront reçues jusqu'au **Jeu**di 26 janvier 1882

**BANQUE NATIONALE**  
Rue Le Peletier, 11, à Paris.

En province, dans les Succursales de cette Société et dans les Agences du Crédit Viager.

Les demandes seront reçues également au **CRÉDIT FONCIER DE LA MARINE**, 36, avenue de l'Opéra, à Paris, dans ses bureaux auxiliaires de Paris, 13, rue des Petites-Écuries, et 27, quai de la Tournelle, et dans ses succursales des départements.

Les Versements en retard seront passibles d'intérêts au taux de 6 0/0 l'an.

La cote officielle sera demandée.

**CONTRE** les Rhumes, Grippe, Bronchites, Irritations de Poitrine et de la Gorge, le Sirop et la Pâte pectorale de Nafé de Delangrenier possèdent une efficacité certaine, constatée par des Membres de l'Académie de Médecine; sans sels d'Opium, tels que Morphine ou Codéine, on les donnera sans danger aux enfants atteints de toux ou de coqueluche. Dépôts dans les Pharmacies.

**MAL DE DENTS** — L'EAU du Dr OMÉARA calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. Vente dans les pharmacies.

**Marché de Saumur du 14 janvier**

|   |       |                |                          |        |
|---|-------|----------------|--------------------------|--------|
| Blé comm <sup>e</sup> . (l <sup>h</sup> .)  | 23 50 | Huile de noix. | 50 125                   |        |
| From. 1 <sup>re</sup> q. (l <sup>h</sup> .) | 23 50 | Huile chene.   | 50                       |        |
| Froment (l <sup>h</sup> .)                  | 77    | Graine trèfle  | 50                       |        |
| Halle, moy <sup>n</sup> .                   | 74    | — luzerne      | 50                       |        |
| Seigle.                                     | 75    | 15 17          | Foin (dr. c.)            | 780 80 |
| Org.  | 65    | 14 64          | Luzerne                  | 780 75 |
| Avoine h. bar.                              | 50    | 10 50          | Paille                   | 780 55 |
| Fèves.                                      | 75    | 15             | Amandes                  | 50     |
| Pois blancs                                 | 80    | 44             | Cire jaune.              | 50 190 |
| — rouges                                    | 80    | 36             | Chanvres 1 <sup>re</sup> |        |
| Colza                                       | 65    | —              | qualité (52 k. 500)      | 54     |
| Chenevis                                    | 50    | 13             | 2 <sup>e</sup>           | 45     |
| Farine, culas.                              | 157   | 64             | 3 <sup>e</sup>           | 40     |

**COURS DES VINS.**

|  |           |
|--|-----------|
| BLANCS (2 hect. 30).                             |           |
| Coteaux de Saumur, 1881, 1 <sup>re</sup> qualité | à »       |
| Id., 1881, 2 <sup>e</sup>                        | 100 à 120 |
| Ordin., env. de Saumur 1881, 1 <sup>re</sup>     | 100 à »   |
| Id., 1881, 2 <sup>e</sup>                        | à »       |
| Saint-Léger et environs 1881, 1 <sup>re</sup>    | 100 à 105 |
| Id., 1881, 2 <sup>e</sup>                        | à »       |
| Le Puy-N.-D. et environs 1881, 1 <sup>re</sup>   | 90 à »    |
| Id., 1881, 2 <sup>e</sup>                        | à »       |
| La Vienne, 1881, 1 <sup>re</sup>                 | 75 à »    |
| ROUGES (2 hect. 20).                             |           |
| Souzay et environs, 1881                         | 150 à »   |
| Id., 1881  | à »       |
| Champigny, 1881, 1 <sup>re</sup> qualité         | 150 à 200 |
| Id., 1881, 2 <sup>e</sup>                        | à »       |
| Id., 1881, 1 <sup>re</sup>                       | à »       |
| Id., 1881, 2 <sup>e</sup>                        | à »       |
| Varrains, 1881, 1 <sup>re</sup>                  | 125 à 130 |
| Varrains, 1881, 2 <sup>e</sup>                   | à »       |
| Bourgueil, 1881, 1 <sup>re</sup> qualité         | 150 à 165 |
| Id., 1881, 2 <sup>e</sup>                        | à »       |
| Id., 1881, 1 <sup>re</sup>                       | à »       |
| Id., 1881, 2 <sup>e</sup>                        | à »       |
| Restigné 1881, 1 <sup>re</sup>                   | 140 à 145 |
| Id., 1881, 2 <sup>e</sup>                        | à »       |
| Chinon, 1881, 1 <sup>re</sup>                    | 150 à »   |
| Id., 1881, 2 <sup>e</sup>                        | 135 à »   |
| Id., 1881, 1 <sup>re</sup>                       | à »       |
| Id., 1881, 2 <sup>e</sup>                        | à »       |

**CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR.**

Bilan général de la Caisse d'Épargne de Saumur, au 31 décembre 1881.

|   |                     |
|---|---------------------|
| Au 1 <sup>er</sup> janvier 1881, il était dû, à 9,375 déposants, un capital de.....         | 3.150.996 fr. 81    |
| Dans le courant de ladite année, la Caisse a reçu :   |                     |
| 1 <sup>o</sup> En 3,446 versements-espèces, dont 1,001 nouveaux, la somme de.....           | 803.631 fr. 14      |
| 2 <sup>o</sup> En 31 transferts-recettes de diverses Caisses, celle de.....                 | 19.416 58           |
| 3 <sup>o</sup> En 50 arrérages de rentes perçus pour le compte des déposants, celle de..... | 178 »               |
| <b>5,527</b> Total des versements.....  | <b>823.225 72</b>   |
| Elle a capitalisé, au compte des déposants, une somme d'intérêts s'élevant à.....           | 120.734 21          |
| <b>Ensemble.....</b>  | <b>943.959 93</b>   |
| <b>Total du crédit.....</b>   | <b>4.094.956 74</b> |

|  |                   |
|--|-------------------|
| Elle a remboursé :   |                   |
| 1 <sup>o</sup> En 2,897 retraits-espèces, dont 303 pour solde, la somme de.....  | 627.261 06        |
| 2 <sup>o</sup> En 55 transferts-paiements sur diverses Caisses, celle de.....    | 26.435 26         |
| 3 <sup>o</sup> En 3 achats de rentes sur la demande des déposants, celle de..... | 2.360 35          |
| 4 <sup>o</sup> En 6 achats de rentes d'office, celle de.....                     | 1.834 70          |
| 5 <sup>o</sup> En 5 reliquats de livrets frappés de prescription, celle de.....  | 52 60             |
| <b>2,966</b> Total des remboursements.....                                       | <b>657.943 97</b> |

En conséquence, au 31 décembre 1881, la Caisse redoit, à 10,073 déposants, tant en capital qu'en intérêts, un solde de..... **3.437.012 77**

**Accroissement du solde, cette année... 286,015 fr. 96 c.**

**SITUATION DES LIVRETS.**

|   |                     |
|---|---------------------|
| Livrets ouverts, en 1881.....                             | 1,004               |
| Livrets soldés, en 1881.....                              | 303                 |
| <b>Accroissement.....</b>                                 | <b>698 livrets.</b> |
| Livrets existant au 31 décembre 1880.....                 | 9.375               |
| Nombre de livrets en circulation au 31 décembre 1881..... | 10.073              |

Certifié conforme aux écritures. **Le Caissier, H. CHOYER.**

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 0/0.



« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. »

LA ROCHEFOUCAULT.

## SANTÉ A TOUS

### ADULTES ET ENFANTS,

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

## REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatos, sigireurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, darres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, lorchose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins,

intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625 — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies

horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Cure N° 98,714 : Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'influence de votre divine Revalescière. LÉON PUYLET, instituteur à Eynant (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 23 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIÈRE en boîtes de 74, 16, et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BRSSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épi-

cier, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et C<sup>e</sup> (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

## CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

| DÉPARTS       |                 | ARRIVÉES        |  |
|---------------|-----------------|-----------------|--|
| DE SAUMUR     | A POITIERS      | A ANGERS        |  |
| 6 h. — matin. | 10 h. 31 matin. | 9 h. 42 matin.  |  |
| 8 25 —        |                 | 11 h. 12 matin. |  |
| 11 15 —       | 7 39 soir.      |                 |  |
| 1 17 soir.    | 4 55 —          |                 |  |
| 4 55 —        |                 | 9 10 soir.      |  |
| 7 50 —        | 11 45 —         |                 |  |

| DÉPARTS        |                | ARRIVÉES       |  |
|----------------|----------------|----------------|--|
| DE POITIERS    | A MONTREUIL    | A SAUMUR       |  |
| 5 h. 50 matin. | 9 h. 13 matin. | 9 h. 52 matin. |  |
| 8 35 —         | 5 17 soir.     | 6 30 soir.     |  |
| 12 15 soir.    | 3 50 —         | 4 28 —         |  |
| 6 45 —         | 10 47 —        | 11 20 —        |  |

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 48.

P. GODET, propriétaire-gérant.

## COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 17 JANVIER 1882.

| Valeurs au comptant.                   |        |         |       | Valeurs au comptant.              |        |         |         | Valeurs au comptant.          |        |         |       |
|--|--------|---------|-------|-----------------------------------|--------|---------|---------|-------------------------------|--------|---------|-------|
| Dernier cours.                         | Hausse | Baisse. |       | Dernier cours.                    | Hausse | Baisse. |         | Dernier cours.                | Hausse | Baisse. |       |
| 3 % .....                              | 83 50  | »       | » 50  | Comptoir d'escompte .....         | 1043   | »       | » 2 50  | C. gén. Transatlantique ..... | 500    | »       | » 10  |
| 3 % amortissable .....                 | 83 75  | »       | » 25  | Crédit de France .....            | 850    | »       | »       | Canal de Suez .....           | 2300   | »       | » 100 |
| 3 % amortissable nouveau .....         | 84 50  | »       | »     | Crédit Foncier, act. 500 fr. .... | 1650   | »       | »       | Société caennaise .....       | 670    | »       | » 10  |
| 4 1/2 % .....                          | 112 50 | »       | » 1   | Obligations foncières 1877 .....  | 349    | »       | »       | OBLIGATIONS.                  |        |         |       |
| 5 % .....                              | 114 70 | »       | »     | Obligations communales 1879 ..... | 430    | »       | »       | Est .....                     | 372    | »       | »     |
| Obligations du Trésor .....            | 503    | »       | »     | Obligat. foncières 1879 3/4 ..... | 427 50 | »       | » 50    | Midi .....                    | 370    | »       | »     |
| Obligations du Trésor nouvelles .....  | 502    | »       | »     | Sec. de Crédit ind. et comm. .... | 740    | »       | » 10    | Nord .....                    | 380 50 | »       | »     |
| Dép. de la Seine, emprunt 1857 .....   | 435    | »       | »     | Crédit mobilier .....             | 695    | »       | » 12 50 | Orléans .....                 | 372    | »       | »     |
| Ville de Paris, oblig. 1855-1860 ..... | 500    | »       | »     | Est .....                         | 770    | »       | » 75 5  | Ouest .....                   | 372 25 | »       | »     |
| — 1865, 4 % .....                      | 517 50 | 1 50    | »     | Paris-Lyon-Méditerranée .....     | 1175   | »       | »       | Paris-Lyon-Méditerranée ..... | 372    | »       | »     |
| — 1869, 3 % .....                      | 395    | »       | » 5   | Midi .....                        | 1250   | »       | » 45    | Paris (Grande-Ceinture) ..... | 378    | »       | »     |
| — 1871, 3 % .....                      | 390    | »       | » 3   | Nord .....                        | 2095   | »       | » 95    | Paris-Bourbonnais .....       | 371    | »       | »     |
| — 1875, 4 % .....                      | 512    | »       | » 1   | Orléans .....                     | 1295   | »       | » 5     | Canal de Suez .....           | 555    | »       | »     |
| — 1876, 4 % .....                      | 515    | »       | »     | Ouest .....                       | 825    | »       | » 5     |                               |        |         |       |
| Banque de France .....                 | 5400   | »       | » 860 | Compagnie parisienne du Gaz ..... | 1550   | »       | » 40    |                               |        |         |       |

## CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

|                              |                      |
|------------------------------|----------------------|
| 3 heures 8 minutes du matin. | express-poste.       |
| 6 — 45 —                     | (s'arrête à Angers). |
| 8 — 56 —                     | omnibus-mixte.       |
| 1 — 25 —                     | soir.                |
| 3 — 32 —                     | express.             |
| 7 — 15 —                     | omnibus.             |
| 10 — 37 —                    | (s'arrête à Angers). |

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

|                               |                      |
|-------------------------------|----------------------|
| 3 heures 26 minutes du matin. | direct-mixte.        |
| 8 — 21 —                      | omnibus.             |
| 9 — 43 —                      | express.             |
| 12 — 40 —                     | soir, omnibus-mixte. |
| 4 — 44 —                      |                      |
| 10 — 28 —                     | express-poste.       |

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

### A VENDRE

A L'AMIABLE,

1° Un fonds de commerce de boulangerie, situé à Saumur, Montée-du-Fort, numéro 7, ensemble le matériel et l'achalandage y attachés;

2° La maison dans laquelle ledit fonds de commerce est exploité;

3° Une petite propriété, située au Petit-Puy, commune de Saumur;

4° Et 55 ares de vigne en deux morceaux, situés au Champ-du-Four et à l'Ebeaupin, même commune.

Le tout appartenant à M<sup>me</sup> veuve Viau-Terrien et à ses enfants. S'adresser à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

### A VENDRE

A L'AMIABLE,

### CINQUANTE-SEPT PARCELLES DE TERRE ET VIGNE

Situées dans les communes de Chacé, Dampierre, Saint-Cyr-en-Bourg, Saumur, Souzay et Varrains. S'adresser à M. DÉZÉ-CHEVALLIER, propriétaire à Chacé, ou audit M<sup>e</sup> MÉHOUS. (8)

### A CÉDER

PAR SUITE DE DÉCÈS,

### Une MAISON de GROS, de BLANC, Dentelles et Soieries.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve FAUVEL, 5, rue Beaurepaire. (761)

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

### A VENDRE

A L'AMIABLE,

### En totalité ou par parties. LE CLOS DU GRAND TERREFORT

Situé commune de Bagnaux,

Contenant environ 5 hectares.

S'adresser à M. TAVRAU, expert au Pont-Fouchard, ou à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire. (33)

### A CÉDER

### UN MAGASIN DE FOURNITURES de Bureau, LIBRAIRIE ET PAPETERIE.

S'adresser à M. GIRARD, papetier, rue d'Orléans, Saumur. (781)

### A LOUER

### DEUX MAISONS

Sises à Saumur, place et rue du Marché-Noir.

La première, actuellement occupée par M. Prudhommeau, serrurier, fait angle sur la place et la rue du Marché-Noir.

La seconde, occupée par M<sup>me</sup> Guichard, conselière.

Les deux maisons peuvent être réunies en une seule, si on le désire.

S'adresser à M. Prudhommeau et à M<sup>me</sup> Guichard, ou au bureau du journal.

M<sup>e</sup> LECOY, avoué à Saumur, rue Dacier, n° 28, demande un petit clerc, sachant bien écrire.

### A CÉDER

### ÉPICERIE, ROUENNERIE DÉBIT DE VIN.

S'adresser au bureau du journal.

### AVIS

### LES MAGASINS DE LA GLANBUSE

51 et 53, rue Saint-Jean,

SAUMUR,

Demandent deux apprentis pour les modes. Conditions avantageuses. (543)

### LE

### JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ

Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte in-4° avec gravures inédites (formant deux beaux volumes chaque année).

### ABONNEMENTS :

PARIS : 1 An, 6 fr.; 6 Mois, 3 fr. 41.

DÉPARTEMENTS : 1 An, 8 fr.; 6 Mois, 5 fr.

POUR L'UNION POSTALE : 1 An, 8 fr.

### PARIS :

10 centimes le numéro.

DÉPARTEMENTS :

14 centimes le numéro.

QUARANTE-SIX VOLUMES SONT EN VENTE

Le volume broché, Paris, 3 fr.

Départements, 4 fr.

La collection du Journal du Dimanche renferme les meilleurs ouvrages des écrivains contemporains. Nous citerons : Alexandre Dumas père, Frédéric Soulié, Paul Éval, Auguste Maquet, Méry, Emmanuel Gonzales, Lamartine, A. de Bréhat, Adolphe Belot, Paul Saunière, Elie Berthel, Clémence Robert, Octave Féré, Ch. Deslys, G. Aimard, Louis Ulbach, Eugène Scribe, Armand Lapointe, Mary Lafon, F. du Boisgobey, Prosper Vialon, Chateaubriand, Victor Ducange, G. de la Landelle, Henri Augu, Th. Lahourieu, Adolphe Favre, Eugène Moret, Turpin, de Sansay, Sophie Gay, Pierre Zaccone, Mario Uchard, Eugène de Mirecourt, etc., etc.

Paraît actuellement :

### Le Cadavre de l'Oseraie, Grand roman, par Octave FÉRÉ.

ADMINISTRATION : Paris, place Saint-André-des-Arts, 11.

NOTA. — On s'abonne en envoyant un mandat de poste.



## ARMES DE CHASSE

Nouveaux perfectionnements. — Tir à longue portée

Tous les grands journaux de Paris ont fait l'éloge des récents perfectionnements apportés, par M. Galand, aux fusils de chasse, dont il double la portée et triple la concentration. — La MAISON GALAND, qui fabrique à Paris, à Liège et à Birmingham, est actuellement la plus importante de l'Europe et la plus recommandable pour l'excellence de sa fabrication, la spécialité de ses produits, le mérite de ses inventions et les prix avantageux résultant de son travail mécanique, duquel ressort une réduction de 40 à 50 pour 100 sur les armes similaires établies selon les vieux procédés de fabrication.

La précision de ses carabines, la solidité et le bon fonctionnement de ses revolvers brevétés, la beauté et l'inébranlable ajustage de ses fusils de chasse, la qualité hors ligne de ses munitions, les soins qu'elle apporte à ses expéditions, la prompte exécution des ordres qu'elle reçoit, quelque minime qu'en soit l'importance, la facilité, la rapidité et le bas prix des transports par chemin de fer, — tout concourt à lui assurer la clientèle des vrais chasseurs et des amateurs les plus compétents de la province et de l'étranger.

NOTA. — En s'adressant à la MAISON GALAND, toujours pourvue de plusieurs milliers d'armes prêtes à livrer, qu'elle fabrique elle-même et garantit absolument, il est facile et plus économique de se procurer l'arme de son goût que d'en faire l'acquisition chez un marchand armurier mal assorti.

Demander par lettre l'Album-Galand, à M. GALAND, fabricant d'armes, 13, rue d'Hauteville, à Paris. (448)

Maison J.-P. LAROZE & C<sup>ie</sup>, Pharm<sup>ie</sup>  
2, RUE DES LIONS-SAINT-PAUL, PARIS.

## Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

Ce Sirop, reconnu par tous les médecins comme le tonique et l'antispasmodique le plus efficace, est ordonné avec succès depuis 40 ans pour combattre :

Gastrites, Dyspepsies, Gastralgies, Digestions lentes, Douleurs et Crampes d'Estomac, Constipations opiniâtres.

PRIX DU FLACON : 3 FRANCS.

## Dentifrices Laroze

AU QUINQUINA, A LA PYRÈTHRE ET AU GAIAC

Infaillibles pour arrêter ou prévenir la Carie, empêcher le Ramollissement des Gencives et calmer instantanément les Douleurs ou Rages de dents.

ÉLIXIR, le flacon, 3 fr. et 4 fr. 50. — POUDEUR, la Boîte, 2 fr.; le flacon, 1 fr. 25. OPIAT, le Pot, 4 fr. 50.

DÉPÔT A PARIS :

26, Rue Neuve-des-Petits-Champs, 26 ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES ET PARFUMERIES DU DÉPARTEMENT.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Incomparable Eau de Toilette sans Acide ni Vinaigre

## COSMYDOR

Les Hygiénistes de notre époque préconisent l'usage journalier du COSMYDOR. Cette incomparable Eau de Toilette sans Acide ni Vinaigre, est recommandée pour les multiples usages de l'Hygiène de la Toilette et de la Santé. Toutes les célébrités médicales orientent aux dames l'emploi journalier du COSMYDOR pour les soins de leur Toilette.

En faire usage quotidiennement

SE VEND DANS TOUTES LES BONNES MAISONS DE PARFUMERIE DU MONDE

Entrepôt Général : 28, Rue Bergère, à Paris

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE.